

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2011 – 2016 / N° 31 Jetons de présence et indemnités du Conseil communal 2012 à 2016

Rapport de la Commission permanente des finances

Au Conseil communal de Rolle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mme	Anne Beck-Thentz
MM.	Olivier Barras, président
	Olivier Paley
	Bertrand Peter
	Laurent Théodore, rapporteur

s'est réunie en date du 8 janvier 2013. Mmes Gentile et Schmutz étaient excusées.

La Commission des finances atteste avoir reçu tous les documents et informations utiles à l'étude de cet objet.

Remarques

La CoFin constate que le préavis intègre les modifications apportées lors d'un vote de la législature précédente sur le même objet, qui avait été amendé par le conseil communal. L'effet du préavis est rétroactif au 1^{er} juillet 2012.

La CoFin s'est interrogée à propos de la situation dans d'autres communes. Force est de constater que la comparaison précise est délicate, tant la charge de travail des conseillers peut varier d'une commune à l'autre. La CoFin constate que la rémunération actuelle des conseillers communaux de Rolle est néanmoins modeste et que l'importante charge de travail liée à la rédaction du rapport de la Commission de gestion n'est pas valorisé, ce que le préavis permettra de corriger.

Les conséquences de l'application du préavis sont financièrement raisonnables et facilement supportables.

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la majorité des membres de la Commission permanente des finances vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis 2011 – 2016 / N°31 de la Municipalité du 20 septembre 2012,
entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
considérant qu'il a été porté régulièrement à l'ordre du jour :

1. Adopte les jetons de présence et indemnités du Conseil communal, valables du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2016

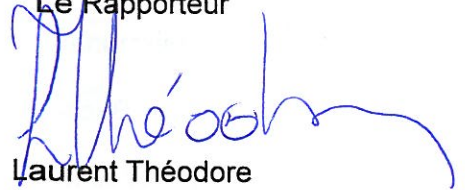
Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 10 janvier 2013

Le Président


Olivier Barras

Le Rapporteur


Laurent Théodore